

## Le ministre, l'ADN et les assureurs : une étrange séquence

ADN : le retour ? Après le « déterminisme » génétique de la pédophilie, sinistre épisode de la campagne du candidat Sarkozy, après les tests ADN en 2007, voilà que Brice Hortefeux prévoit<sup>1</sup>, dans le cadre de la prochaine loi de sécurité intérieure (LOPPSI), d'impliquer les assureurs dans le financement de la Police Scientifique et Technique en leur réclamant «*une contribution volontaire (sic) pour la prise en charge des équipements de relevé et d'analyse d'empreintes à hauteur de 6 millions d'euros sur trois ans*». Voici donc un gouvernement peu porté à taxer les entreprises pris en flagrant délit d'une inhabituelle créativité budgétaire, que l'entourage du ministre justifie par du « bon sens » : «*si l'on identifie les cambrioleurs et que l'on récupère les biens volés, les assureurs n'auront pas à indemniser les victimes et les cambrioleurs seront hors d'état de nuire*». Et tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes?

Sauf à craindre qu'il s'agisse de celui d'Huxley, et qu'un peu de vigilance soit ici utile. En effet, cette idée semble n'avoir suscité nul haut-le-coeur de la part des assureurs eux-mêmes : étonnante capitulation ... alors même que ce rapprochement de l'ADN et des assurances pose problème.

Tout d'abord, il banalise et renforce, en y associant des acteurs privés, le basculement délibéré du pouvoir dans une double ivresse, inquiétante et obsessionnelle : celle du fichage et de l'identité génétique. Rappelons ici aux sceptiques l'épisode récent du camp de Mery-sur-Oise où d'après la LDH, des Roms que décidément rien n'épargne ont dû subir des prélèvements salivaires en vue de tests génétiques d'une illégalité telle que le Procureur de la République a heureusement ordonné leur destruction aux gendarmes. Une course contre la montre entre le droit et le zèle est donc bien engagée.

Mais d'autres motifs de préoccupation à venir s'annoncent. En effet, les progrès des techniques de séquençage de l'ADN s'appêtent à nous faire entrer plain-pied dans l'ère de la *génomique personnelle* : ce ne sont plus seulement quelques portions ciblées de chaque génome (permettant de définir une empreinte), mais bientôt sa séquence *intégrale* qui sera bientôt accessible en routine. Un chiffre l'illustre : alors que le premier séquençage du génome humain, en 2000, avait coûté plusieurs milliards de dollars, des firmes biotechnologiques sont entrées dans une compétition féroce pour atteindre l'objectif symbolique du « génome à mille dollars » dans les prochaines années. Personne ne doute de l'imminence de ce but, qui ouvrira les portes à un marché de masse.

Bien sûr, cette nouvelle frontière est riche d'espoirs : perspectives biomédicales inédites, espoir de diagnostics affinés... Et ce, malgré l'illusion d'une génétique qui expliquerait tout, et une délicate phase de transition où l'on saura plutôt prédire des possibilités de maladies que les soigner. C'est une lame de fond sociale qui s'annonce et qui pose plusieurs questions. La première, c'est l'égal accès de tous à cette énorme masse d'informations personnelles : incontrôlé, ce progrès technique peut contribuer à creuser immensément l'écart entre patients riches et pauvres. La deuxième c'est le droit au refus de se faire « séquençer » malgré soi, et le dispositif légal qui l'encadrera : comment empêcher par exemple que notre séquence génomique, accessible dans la salive laissée sur un timbre poste, ne tombe bientôt aux mains d'employeurs ou ... d'assureurs ? Nul n'est plus intéressé qu'eux à connaître nos prédispositions, et nos faiblesses héréditaires, chacune prétexte à moduler des tarifs au prétexte d'un suivi personnalisé.

---

1 <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2010/10/06/01016-20101006ARTFIG00716-les-assureurs-vont-cofinancer-les-analyses-adn-de-la-police.php>

Nous y voilà : c'est ceux à qui nous sommes en droit de refuser de fouiller dans nos gènes que le Ministre implique dès aujourd'hui dans le fichage génétique ! Il ne s'agit pas d'y voir un complot mais de contester frontalement cette orientation : plutôt que de jouer avec le feu avec d'illusoires garde-fous, il est encore temps d'admettre que cette solution étrange est l'exact inverse du rôle attendu des pouvoirs publics, garants des libertés : maintenir les compagnies d'assurance à distance maximale de tout fichier génétique. Si le ministre s'obstinait en sens inverse, alors son manque de clairvoyance pourrait se révéler suspect.

Thomas Heams,  
Maitre de conférences en génétique  
Paris